

**COMPTE-RENDU de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022**

Étaient présents :

Bernard HELLAL, Maire,

Astrid CHOISNE, Georges DIAB, Corinne GILBERT, Michel PERNOT DU BREUIL, Stéphanie DAUZAT, Philippe RECTON, Emilie AUDINET, Jean-Jacques DE MYTTENAERE, Barbara CHLAGOU, Zadiyé BLANC, Jérôme CAPRON, Habiba BENHERRAT, Perrine BOURGNEUF, Florence HOUSIEAUX, Christopher PERON, Nidale LAMRHARI, Jean-Paul CABADET, Donatienne VIERIN, Franck NORTON, Sylvia MAURY, Nacéra DE PAUW, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Frédéric TILLY, Julien LEONARD

Étaient représentés :

Jérôme JOANNIN représenté par Franck NORTON
Jean-Loup CRONIER représenté par Georges DIAB
Awatif LHADY représentée par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY
Emmanuel ERNULT représenté par Frédéric TILLY

ORDRE DU JOUR

I - BUDGET, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1 - Apurement du compte 1069 – Rectification des écritures comptables
- 2 - Décision modificative n° 2
- 3 - Constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant pour l'année 2022
- 4 - Admission en non-valeur
- 5 - Subvention exceptionnelle
- 6 - Fixation des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux investis d'une délégation
- 7 - Remboursement des frais de garde d'enfants d'élus ou d'assistance aux personnes âgées ou ayant besoin d'une aide personnelle à domicile lors de réunions obligatoires pendant leur mandat
- 8 - Cession d'une parcelle du domaine privé

II - RESSOURCES HUMAINES

- 9 - Elargissement du RIFSEEP au bénéfice des nouveaux cadres d'emplois
- 10 - Adhésion au dispositif CDG60 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
- 11 - Recrutement d'un contrat d'apprentissage

III - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE L'EAU – SUEZ (point 12)

IV - SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60) - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

- 13 - Travaux d'éclairage public - SE60 - Clos des Vallées
- 14 - Travaux d'éclairage public - SE60 - Parc de la Mairie
- 15- Travaux d'éclairage public -SE60 - Rue Octave Carpentier

V - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES VEHICULES MUNICIPAUX (point 16)

VI - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A REALISER SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION (point 17)

VII - DESIGNATION D'UN ADJOINT AU MAIRE CHARGE DES QUESTIONS DE SECURITE CIVILE ET CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS (point 18)

VIII - ENFANCE - JEUNESSE

19 - Interventions scolaires 2022-2023

IX - INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELIBERATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SEANCE DU 22 JUILLET 2022 ET CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122.22 ET L.5211.10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire démarre la séance en expliquant qu'un comité de pilotage sobriété allait être créé et que ce sujet serait abordé en fin de séance. Il annonce d'autre part la naissance de la fille de Madame Johanne BENEZIT, Lola.

(Applaudissements)

Après l'appel des participants, **Monsieur le Maire** indique que le quorum est atteint.

- Adoption des comptes rendus des séances des 29 juin et 22 juillet 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant les procès-verbaux des séances des 29 juin et 22 juillet 2022.

Monsieur LEONARD : micro non ouvert

Les procès-verbaux sont adoptés.

I - BUDGET, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

1 - Apurement du compte 1069 – Rectification des écritures comptables

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Georges DIAB** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

M. Georges DIAB ajoute qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 la commune va passer à l'instruction budgétaire M57 et qu'actuellement c'est la M14 qui est en vigueur. Cette procédure comptable permet à la comptabilité des collectivités publiques de se rapprocher de plus en plus de la comptabilité du secteur privé. Il est donc nécessaire d'apurer le compte 1069 car il n'existe pas dans la nouvelle M57. Il précise que c'est une écriture comptable qui n'a aucune conséquence majeure sur le budget.

Monsieur le Maire ajoute que le Centre de gestion met en place des formations et que certaines communes commencent à être pilotes dans le cadre de la M57. La commune de Margny va donc entrer dans ce processus, il précise cependant que ce n'est pas un bouleversement comptable important.

M. Georges DIAB ajoute que cette nouvelle instruction budgétaire va engendrer des simplifications dans la comptabilité.

Le point 1 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

2 - Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Georges DIAB** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que ce sont des réajustements et espère que d'ici la fin de l'année la commune pourra réajuster par des recettes et des subventions. Il ajoute qu'en ce qui concerne les fluides il n'y a pas de bouclier financier et fiscal et que la Ville de Margny ainsi que toutes les villes doivent faire un effort. D'autre part, il explique que la commune ne maîtrise pas l'indice de la masse salariale et que, compte tenu de l'inflation, il sera peut-être nécessaire de le réajuster. Il ajoute que l'Association des Maires de France est très mobilisée sur l'augmentation des fluides et des matériaux.

M. Georges DIAB rappelle que les tarifs du gaz vont changer début janvier 2023 et que les prévisions tiennent compte des tarifs actuels. Il estime donc important de prévoir des économies d'énergie car le gouvernement a annoncé une augmentation des fluides de 15 à 20 % pour les particuliers et pour les communes.

Monsieur le Maire ajoute que la commune doit donc être vigilante et que les collectivités, l'Etat et même les entreprises doivent réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour faire des économies. Il ne pense pas que l'Etat sera en mesure de subventionner compte tenu de la période actuelle difficile. D'autre part, il indique que la commune doit faire un emprunt mais qu'elle doit mener une réflexion car les taux sont en augmentation.

M. Frédéric TILLY remarque au niveau de la section d'investissement une subvention de 43 000 € prévue pour les vestiaires du stade Robert Dubois ainsi qu'une dépense de 30 000 €, il demande donc comment est utilisée la différence, soit 13 000 €.

M. Georges DIAB répond que la subvention de 13 000 € n'a pas encore été reçue, que c'est une notification, et que l'opération doit démarrer afin que cette subvention soit maintenue.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux prévus pour les vestiaires représentent plus de 70 000 €.

M. Frédéric TILLY demande si une partie était déjà prévue dans le budget.

Monsieur le Maire répond que la totalité sera inscrite au budget en 2023.

M. Georges DIAB ajoute qu'afin de pérenniser la subvention, la commune a été obligée d'inscrire les 30 000 € en 2022 mais qu'elle recevra la subvention en 2023.

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 140 000 € correspondant aux travaux des vestiaires a bien été inscrite dans le budget qui a été voté, mais que la commune ne pourra commencer qu'en janvier 2023 puisqu'il faut tenir compte de la trêve.

M. Frédéric TILLY continue et évoque la section de fonctionnement, il indique que la hausse des fluides était bien entendu prévisible et ajoute que la commune doit s'engager dans un plan de rénovation énergétique des bâtiments afin de résoudre le problème des coûts et celui de l'environnement. D'autre part, il est un peu surpris de voir apparaître les droits d'utilisation du logiciel au niveau du budget participatif, en effet il estime que c'était un élément connu, il se souvient d'ailleurs avoir participé à la commission. Il se demande donc pourquoi le coût de ce logiciel se retrouve dans une décision modificative en fin d'année.

M. Michel PERNOT DU BREUIL explique que la commune a recruté une nouvelle personne en charge du développement durable et du budget participatif suite au départ de M. Nicolas FALEMPIN, et que la commune a donc acquis un nouveau logiciel de design et de dessin.

M. Frédéric TILLY demande si la commune continue à payer pour l'ancien logiciel.

M. Michel PERNOT DU BREUIL répond non et précise que la personne utilise ce logiciel au quotidien, cependant la commune continue à payer pour le loyer de la plateforme car celle-ci permet de publier les projets, de voter, et a une dimension participative, mais cette plateforme n'a rien à voir avec les logiciels que la personne utilise pour son travail quotidien.

M. Georges DIAB ajoute que la commune a changé l'imputation de ce logiciel pour le mettre sur la mairie afin de pouvoir percevoir la TVA.

Monsieur le Maire précise que c'est bien un logiciel de bureautique imputable aux services administratifs de la mairie.

M. Frédéric TILLY demande s'il s'agit bien de la somme de 15 400 €.

M. Georges DIAB confirme qu'il s'agit bien de cette somme.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de refaire les commissions lors des séances du Conseil municipal.

Le point 2 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3 - Constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant pour l'année 2022

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Georges DIAB** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 3 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4 - Admission en non-valeur

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Georges DIAB** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire espère que cette somme de 14 860,00 € permettra à la commune d'ajuster le loyer. Il ajoute que la commune devra être vigilante sur le prochain bail et qu'en cas de difficulté elle devra agir rapidement. Il précise d'ailleurs que la commune a pris des mesures afin d'avoir un contrat bien conçu au niveau juridique car elle doit se protéger.

M. Frédéric TILLY demande s'il s'agit du Pigeonnier et si le dossier est complètement liquidé.

Monsieur le Maire répond oui.

M. Georges DIAB ajoute que le nouveau bail devra mentionner un délai maximum de 1 ou 2 mois pour les impayés.

Le point 4 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5 - Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Jérôme CAPRON** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ajoute que cette association draine un nombre de personnes très important et qu'elle est très bien animée.

M. Jérôme CAPRON précise que la subvention sera bien versée à l'association.

Le point 5 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6 - Fixation des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux investis d'une délégation

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Astrid CHOISNE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que l'indice a été augmenté de 3,5 ce qui a permis de rester dans la même enveloppe et de pouvoir l'ouvrir à d'autres Conseillers municipaux délégués. Il ajoute qu'une délégation est un investissement important et que la démarche participative est intéressante.

M. Frédéric TILLY indique que le symbole est en effet important et note le montant de 5 200 € au titre d'indemnités d'élus alors que la période actuelle implique que les collectivités locales doivent faire des économies.

Monsieur le Maire précise que la commune reste exactement dans la même masse salariale et que ce chapitre ne comprend pas uniquement les indemnités des élus. Il rappelle que la commune est en-dessous de l'enveloppe, y compris avec l'indice glissant puisqu'il est de 3,5. Il ajoute qu'il est bien sûr important de maîtriser cette dépense et indique à **M. Frédéric TILLY** que le statut de l' élu est un débat auquel **M. Frédéric TILLY** a souscrit et que ce statut sera rediscuté au sein de l'association des Maires de France. Il estime que les élus de proximité doivent être mieux traités car leur responsabilité n'est pas la même que celle d'un député ou d'un sénateur. Les maires, les adjoints, et les conseillers municipaux, sont les plus plébiscités par les électeurs et les administrés. D'autre part, il considère que les différents présidents de l'association des Maires ont peu agi en faveur des maires et espère que ce sera différent avec

le nouveau Président. Il ajoute qu'il faut vraiment revaloriser le statut car à l'avenir de moins en moins de jeunes auront envie de s'investir dans cette fonction d' élu de proximité.

M. Julien LEONARD : micro non ouvert

Monsieur le Maire ajoute que l'indemnité devrait même concerner l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition.

Le point 6 est adopté par le Conseil Municipal, **24 voix pour et 5 abstentions** des membres présents ou représentés.

7 - Remboursement des frais de garde d'enfants d'élus ou d'assistance aux personnes âgées ou ayant besoin d'une aide personnelle à domicile lors de réunions obligatoires pendant leur mandat

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Perrine BOURGNEUF** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ajoute que peu de communes ont pris cette délibération, ce qui montre que la commune de Margny souhaite vraiment que tous ses élus soient présents aux commissions et aux conseils municipaux.

Le point 7 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

8 - Cession d'une parcelle du domaine privé

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Zadiyé BLANC** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition permettra à l'intéressé de faire le tour de sa propriété.

Mme Zadiyé BLANC ajoute qu'en effet la parcelle est petite mais permettrait à la famille d'avoir un jardin un petit peu plus important et de faire le tour de sa maison.

Monsieur le Maire précise que **Mme Zadiyé BLANC** s'est rendue sur place et qu'elle a discuté avec l'intéressé du respect des servitudes, à savoir l'éclairage, les réseaux, etc.

Mme Zadiyé BLANC explique qu'il s'agit d'un dossier qui est ancien et qui a énormément mobilisé les services et les élus qui se sont rendus plusieurs fois sur place. Elle ajoute qu'un expert a même été sollicité pour faire un état des lieux des réseaux souterrains et que, suite à cela, il s'est avéré qu'il n'était pas possible de céder au propriétaire la totalité de sa demande. Elle indique que ce qui est proposé aujourd'hui résulte donc de nombreuses études et discussions et qu'il n'y a aucun risque pour la commune.

Le point 8 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II - RESSOURCES HUMAINES

9 - Elargissement du RIFSEEP au bénéfice des nouveaux cadres d'emplois

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que la Police municipale n'est pas concernée par cette mesure car elle a un régime à part. Il ajoute que la commune a bien aligné les emplois et les primes et que les montants indiqués dans cette délibération sont les montants maximum. Il explique d'autre part que les agents ont une prime de fin d'année et qu'il faudra réfléchir avec les partenaires sociaux aux modalités de maintien de cette prime. Il ajoute que les élections professionnelles auront lieu en décembre 2022.

Le point 9 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10 - Adhésion au dispositif CDG60 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Corinne GILBERT** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire estime que cette adhésion est importante et ajoute que chaque agent recevra un guide d'information.

Mme Corinne GILBERT indique qu'en effet chaque agent devra recevoir une information de cette convention passée afin de pouvoir démarrer le travail de prévention et afin que les victimes potentielles soient informées.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra également l'inscrire dans le règlement intérieur.

Mme Nacéra DE PAUW précise que c'est devenu obligatoire dans le domaine public depuis septembre 2021.

M. Julien LEONARD tient à féliciter la mairie pour cette excellente initiative puisque son groupe lutte activement contre toutes les violences et, entre autres, les violences faites aux femmes. Il indique que les statistiques laissent toujours penser qu'il y a des victimes potentielles mais que ce n'est pas toujours le cas, que c'est toujours sur une grande masse. La prévention lui semble donc un sujet important. Il ajoute que son groupe soutient avec conviction et enthousiasme cet excellent projet de convention tripartite.

Monsieur le Maire indique que les élus doivent évidemment anticiper leur rôle. Il évoque les propos de Madame la Procureur lors d'une réunion publique, à savoir que malheureusement

beaucoup de faits restent sous silence. Il pense que l'anonymat devrait donc faciliter les choses.

Mme Corinne GILBERT ajoute que la prévention doit commencer dès la pré-adolescence puisqu'il y a une augmentation de 20 % des violences par le biais des réseaux sociaux. Elle estime que ce sujet doit donc être traité avec les enfants au sein de chaque famille.

Mme Donatienne VIERIN indique qu'elle ne peut qu'adhérer à cette idée car il est bon de commencer très jeune, d'autre part il lui semble très important de le rappeler aux personnes qui seront à terme employeurs. Elle ajoute qu'il serait également intéressant de mettre cette possibilité dans les livrets d'accueil à l'intention des nouvelles personnes qui arrivent.

Mme Astrid CHOISNE explique que l'Education Nationale propose aux écoles le projet PHARE que certaines écoles margnotines ont choisi d'appliquer. Elle précise que ce programme est un programme spécifique de lutte contre le harcèlement scolaire qui est un vrai sujet auquel il faut prêter une grande attention.

Mme Donatienne VIERIN ajoute qu'effectivement le projet PHARE de l'Education Nationale rejoint déjà les écoles de Margny et que le collège est dans le programme PHARE depuis l'an dernier. Un travail global sera donc réalisé.

Le point 10 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11 - Recrutement d'un contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Christopher PERON** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise qu'au niveau national les contrats d'apprentissage sont une réussite et que c'est la meilleure façon d'appréhender la théorie et la pratique. Il rappelle ensuite que le coût de la formation est de 6 876 € à l'année, que le CNFPT prend à sa charge 5 000 €, et que le reste à charge est donc de 1 876 € pour la commune. En ce qui concerne la rémunération, elle est de 856 € la première et la deuxième année et elle passe à 1 124 € la troisième année, il y a une exonération des charges salariales et les charges patronales ne sont que de 25 €, le coût total pour la formation et la rémunération est donc d'environ 12 459 € à l'année. D'autre part, il précise que ces jeunes en apprentissage ont un tuteur de formation.

Le point 11 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

III- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE L'EAU - SUEZ

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Jean-Paul CABADET** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que la commune doit essayer d'améliorer le taux de rendement en ligne car l'eau va devenir une denrée rare. Il ajoute toutefois que les habitants font beaucoup plus attention et que la consommation a baissé. Il indique d'autre part que l'eau à Margny est la moins chère de l'Agglomération mais que la commune devra être vigilante au moment de l'harmonisation des prix. Il ajoute que la Ville de Margny doit anticiper sur les travaux car les canalisations ont besoin d'une rénovation complète. En ce qui concerne la défense incendie, la commune devra également se soucier de la pression et du débit.

M. Philippe RECTON explique que sur l'avenue Raymond Poincaré, en bout de réseau, la commune doit veiller à avoir un débit supérieur de manière à pouvoir assurer la défense incendie.

Monsieur le Maire ajoute qu'une rencontre sera organisée avec La Lyonnaise afin de faire un point complet ainsi qu'une visite du château d'eau dont il va falloir peut-être anticiper les travaux. D'autre part, il indique que la commune doit veiller à la connexion avec les réseaux des autres communes.

M. Jean-Paul CABADET précise que deux connexions existent déjà avec le réservoir du haut et qu'une nouvelle connexion a été faite avec Clairoix.

Monsieur le Maire ajoute que ce sujet a été abordé lors de la commission développement durable.

M. Michel PERNOT DU BREUIL explique que l'ensemble des communes a été maillé, ainsi en cas de défaillance sur un approvisionnement, elles peuvent être approvisionnées par l'ensemble des sources d'approvisionnement du réseau de l'ARC.

Monsieur le Maire indique que la commune de Margny est connectée avec le réservoir intercommunal de Baugy ainsi que Venette et Clairoix.

M. Georges DIAB ajoute que l'avantage de cette connexion est que s'il y a un problème bactériologique ou chimique dans un forage, il peut être coupé mais l'eau ne sera pas coupée au niveau de la commune. Il indique d'autre part que la Ville de Margny est parmi les meilleures en ce qui concerne le rendement du réseau de distribution.

Monsieur le Maire précise qu'au moment où les réservoirs sont purgés, ils sont vidés durant 24 heures dans l'avenue Octave Butin, ce qui choque les administrés. Il pense qu'il faudrait trouver une autre solution.

M. Georges DIAB ajoute que les 25 réservoirs sont pris en charge par l'ARC et qu'ils vont tous être refaits sur une durée de 5 ou 6 ans, ce qui représente un budget important.

Il est pris acte de ce rapport par le Conseil Municipal (point 12)

IV - SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60) - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

13 - Travaux d'éclairage public - SE60 - Clos des Vallées

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Christopher PERON** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le passage aux leds permet de faire des économies importantes. 40 % du parc lumineux a été changé ce qui permet une économie de 60 %.

Monsieur LEONARD indique qu'actuellement la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas et qu'on ne peut que se féliciter de l'éclairage public à leds qui est d'ailleurs très consommateur en énergie. Il explique d'autre part que des personnes ici présentes faisant partie du Conseil National des Associations Familiales Laïques ont eu un rendez-vous ce jour au Ministère de la Transition Énergétique afin d'appuyer les opérations de réduction d'énergie pour les consommateurs et les ménages car il est plus que jamais important d'économiser de l'énergie.

Monsieur le Maire indique qu'en effet certaines rues de la commune sont trop éclairées et qu'il faudra réduire cet éclairage. Il ajoute que les concitoyens sont également prêts à faire des efforts.

Le point 13 est adopté par le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

14 - Travaux d'éclairage public - SE60 - Parc de la Mairie

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Christopher PERON** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 14 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

15 - Travaux d'éclairage public -SE60 - Rue Octave Carpentier

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Christopher PERON** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 15 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

V - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES VEHICULES MUNICIPAUX (point 16)

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Christopher PERON** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne les véhicules de service il faudra essayer de réduire les consommations.

Le point 16 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, **24 voix pour et 5 contre** des membres présents ou représentés.

VI - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A REALISER SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION (point 17)

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Christopher PERON** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que la traversée de l'avenue Raymond Poincaré est aujourd'hui matérialisée mais pas de façon conforme. Il ajoute que dans le Plan vélo, la piste cyclable reliant Venette, Margny et Clairoix sera bien matérialisée mais qu'une convention avec le Département ne sera pas nécessaire.

Monsieur Michel PERNOT DU BREUIL ajoute que, dans le cadre du Plan vélo de l'ARC, il est prévu de réaliser un chaussidou, un travail d'étude est en cours de réalisation par un bureau d'études, ce travail est complexe compte tenu du nombre d'intersections sur tout le tronçon, cela prendra donc plus de temps que prévu. Il explique que la peinture sera résistante, que ce ne sera pas simplement un marquage au sol mais que des voies latérales seront tracées qui permettront aux cyclistes et trottinettistes de circuler en sécurité. Il explique que le principe du chaussidou est que les véhicules roulent au milieu et ne s'écartent que lorsque la place est libre sur la voie cyclable.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut également généraliser les zones 30 sur la commune.

Monsieur Michel PERNOT DU BREUIL précise que ce travail est également en cours, un repérage de l'ensemble des lieux de marquage, de signalisation horizontale et verticale, a déjà été réalisé. La quasi-totalité de la commune va donc passer en zone 30, à l'exception de deux rues. D'autre part, il indique que beaucoup de cyclistes et de trottinettistes utilisent encore le trottoir opposé à la piste cyclable rue Poincaré, il est donc nécessaire de faciliter la traversée afin qu'ils circulent de l'autre côté pour ne pas frôler les portes des maisons, ce qui est dangereux.

Le point 17 est adopté par le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

VII - DESIGNATION D'UN ADJOINT AU MAIRE CHARGE DES QUESTIONS DE SECURITE CIVILE ET CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS (point 18)

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ajoute que la départementalisation a supprimé les CPI dans pratiquement toutes les communes.

Monsieur RECTON indique d'autre part que le PCS est en cours de réalisation et de finalisation et qu'il sera porté très prochainement à la signature du Conseil municipal avec les

réajustements concernant cette nouvelle loi qui impose la mise en place d'un représentant communal.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra trouver un endroit afin de bien matérialiser la cellule de crise.

Monsieur RECTON précise qu'il avait été envisagé de le rapprocher du poste de police ou bien de trouver un autre endroit. Le choix du local de la Police municipale serait intéressant car il est bien situé.

Le point 18 est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

VIII - ENFANCE - JEUNESSE

19 - Interventions scolaires 2022-2023

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Emilie AUDINET** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Madame Astrid CHOISNE ajoute que cette délibération est prise chaque année, ce qui montre que la commune pérennise ces interventions qui, pour certaines, existent depuis très longtemps. Elle explique qu'en ce qui concerne l'ASCC Margny et Vincent Baticle, les partenariats ont été mis en place en 2014, dans le cadre des TAPE, qui étaient les nouveaux rythmes scolaires au cours desquels les enfants faisaient du sport après le temps scolaire. Les interventions avaient donc été enrichies dans les écoles, ce qui explique qu'il y a aujourd'hui une pluralité et que tous les domaines artistiques, culturels et sportifs sont couverts.

Monsieur le Maire ajoute que les enseignants à Margny sont satisfaits, il cite les classes de découverte, les activités théâtrales, l'atelier musical, le plan informatique, qui concernent toutes les écoles. Il indique d'autre part que la rentrée scolaire s'est plutôt bien passée.

Madame Astrid CHOISNE précise que les effectifs de cette rentrée sont stables mais qu'ils avaient progressé l'année dernière, une classe élémentaire a donc été ouverte à l'école Edouard Herriot ce qui a soulagé les effectifs.

Monsieur le Maire ajoute que la commune devra être vigilante pour les écoles Ferdinand Buisson et Suzanne Lacore compte tenu du quartier de la Prairie qui pourrait entraîner une augmentation de l'effectif. D'autre part, il évoque l'étude surveillée qui a été mise en place et qui fonctionne bien.

Madame MAURY explique qu'effectivement cette étude surveillée a repris le 12 septembre et que les groupes sont pratiquement complets. Elle ajoute qu'il y a davantage d'enseignants de la commune qui s'investissent par rapport à l'année dernière, notamment à l'école Suzanne Lacore, et que les familles sont satisfaites. Un point va être réalisé pour voir comment faire évoluer le service en fonction des demandes des familles car il y a une liste d'attente.

Monsieur le Maire demande si cela se fait également dans le cadre de la politique de la ville.

Madame Habiba BENHERRAT explique qu'il existe un dispositif financé par la CAF qui s'appelle « les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité » qui permet à la commune d'assurer du périscolaire dans pratiquement toutes les écoles des quartiers politique de la Ville, REP et REP+. Elle ajoute que cela permet de prendre en charge environ 300 enfants en plus de ce que propose l'Education Nationale.

Monsieur TILLY indique qu'un article est sorti récemment dans le Courrier Picard concernant Le Mesnil-en-Thelle et expliquant qu'un nouveau quartier vient de s'implanter qui comprend 150 à 170 logements et qui génère 4 nouvelles classes. Il indique que cela peut constituer de nouveaux indicateurs pour le futur quartier de La Prairie.

Monsieur le Maire précise que la typologie est importante et que des coefficients sont mis en place pour l'accession, le locatif et l'intergénérationnel. Une étude a d'ailleurs été confiée à Oise-les-Vallées sur ce sujet afin d'avoir des chiffres précis. Il ajoute que le quartier de La Prairie est à cheval sur les deux communes de Margny et Venette et que l'école de Venette étant vide, il ne sera pas nécessaire de reconstruire une école.

Monsieur DIAB ajoute que les effectifs scolaires de l'ensemble des communes de l'ARC pour 2021 montrent que deux communes progressent, à savoir Lacroix et Margny. Il y a par contre une baisse des effectifs sur Venette. Il lui semble donc important de faire une étude sur l'évolution des effectifs des différentes écoles en fonction de l'évolution de la population.

Monsieur le Maire précise que la commune de Margny a choisi une mixité de la typologie et qu'il est nécessaire de retrouver cet équilibre. Par contre, il estime qu'il faudra revoir la carte scolaire, y compris à l'intérieur des communes car il faut éviter de trop sectoriser.

Madame Astrid CHOISNE indique que c'est effectivement un sujet auquel il faut être très attentif et qu'il faut regarder avec minutie car faire des projections sur de l'humain n'est pas facile. En ce qui concerne Le Mesnil-en-Thelle, elle explique que lorsque le quartier Molière est sorti de terre, ils s'attendaient à des apports importants dans les écoles, cependant cela n'a pas été le cas et ils ont réussi à répartir les enfants afin de maintenir le principe de souplesse et d'équité dans les différentes écoles.

Monsieur le Maire indique que les arbitrages et les dérogations ne sont pas simples et que certains enseignants bloquent parfois sur des dérogations concernant des enfants venant de certains quartiers. Il précise toutefois qu'on ne peut pas choisir ses élèves et ajoute que le rôle des élus est donc de réaliser un arbitrage et de veiller à un équilibre.

Madame BLANC indique qu'en ce qui concerne la ZAC de La Prairie, des discussions ont été menées au sein de l'ARC avec la commune de Venette au sujet de l'arrivée des familles et de la scolarisation des enfants. Compte tenu que les logements à Margny seront livrés avant ceux de Venette, elle avait abordé la question au cours d'une commission et le Maire de Venette ne voyait pas d'inconvénient à ce que les petits Margnotins intègrent l'école de La Prairie à Venette.

Monsieur le Maire ajoute qu'un accord existe également avec Compiègne et que ce sera le cas avec Venette.

Le point 19 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

IX - INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELIBERATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SEANCE DU 22 JUILLET 2022 ET CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122.22 ET L.5211.10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par **Monsieur le Maire**.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Michel PERNOT DU BREUIL** pour une information sur le plan sobriété.

Monsieur Michel PERNOT DU BREUIL explique que le plan de sobriété énergétique n'est pas le plan de rénovation énergétique, même si cela en fait partie. Il indique que tout le monde est conscient de la nécessité de rentrer dans cette logique de sobriété énergétique. Il évoque ainsi le coût économique et financier pour la commune, pour les entreprises et pour les ménages. La facture va augmenter et il n'est pas possible de connaître la durée du bouclier tarifaire. Des augmentations auront donc lieu, l'approvisionnement sera incertain compte tenu du contexte mondial et national en termes de production d'énergie et il existe un risque de délestages. Ceci est absolument à éviter car le débat sera difficile pour savoir à qui on fournit et à qui on ne fournit plus. En ce qui concerne le climat, l'urgence climatique est bien réelle et ce, dès à présent. D'autre part, il évoque un enjeu qui est celui d'exemplarité et de solidarité des collectivités territoriales avec les habitants, les entreprises et l'État. Il explique que le plan de sobriété énergétique comportera toutes les actions qui peuvent être mises en place très rapidement avec des effets immédiats : la rénovation de l'éclairage des bâtiments publics, la rénovation énergétique de ces bâtiments, les éco gestes qui peuvent être faits par les habitants à leur domicile mais également dans les bureaux (éteindre les ordinateurs et les lumières le soir, réguler les températures), au sein des associations, et dans les salles de sport. Un comité va donc être mis en place, un plan de sobriété énergétique va être publié qui sera travaillé à partir de ce que font déjà d'autres communes, et les différents services de la commune examineront de quelle façon ce plan est publié, appliqué et suivi. Il précise qu'il faut agir rapidement et que ce plan devrait être publié d'ici une quinzaine de jours. Il ajoute qu'au niveau des mobilités et du transport des économies peuvent également être réalisées. Il invite donc les élus à venir à la fête des mobilités douces qui a lieu ce week-end, ce sera ainsi l'occasion d'en parler avec toutes les générations.

Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire
Bernard HELLAL



La secrétaire de séance
Nidale LAMRHARI